



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 40 jours** que;

par arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable du 26 octobre 2023 n° EAU/AUT/22/0286/M23.1 l'Administration de la nature et des forêts – Service Compensatoire a obtenue l'autorisation relative à la modification de l'autorisation EAU/AUT/22/0286 concernant la renaturation du cours d'eau « Millebaach » sur un tronçon de 1,3km à Goedange.

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Troisvierges, le 10 novembre 2023
le bourgmestre
signé Edy Mertens



Sera transmis en date du 21 décembre 2023 à l'Administration de la gestion de l'eau suite à son courrier du 3 novembre 2023, référence EAU/AUT/22/0286/M23.1.

(enlever le 21.12.2023)